GÂTINE-RACAN

De nouveaux élus au conseil communautaire

Trois nouveaux conseillers vont désormais siéger : Rosita Georget, Thierry Langouet et Céline Yout. (Photo NR)

Projet de territoire, voirie, culture : les élus de Gâtine-Racan ont acté plusieurs décisions majeures pour l'avenir de la communauté de communes. Un nouveau cap est fixé pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants.

Le conseil communautaire de Gâtine-Racan s'est réuni le mercredi 14 octobre. Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 23 septembre, les élus avaient à délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

> Nouveaux conseillers. Le président Philippe Capon a souhaité la bienvenue aux trois nouveaux conseillers (ères) qui siégeront désormais au sein du conseil : Céline Yout, élue de Beaumont-Louestault, Rosita Georget, élue de Saint-Paterne-Racan, et Thierry Langouet, élu à Neuillé-Pont-Pierre.

> Projet de territoire. Les élus se sont prononcés favorablement sur le lancement de la réflexion sur le projet de territoire. Il aura pour but de constituer un cadre partagé permettant de définir les grandes orientations et les priorités de l'action communautaire pour les années à venir. Le président Philippe Capon s'est expliqué : *« Le projet de territoire aura pour vocation d'examiner les conditions permettant de conforter les services publics et les services à la population existants, de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire et la qualité de vie de ses habitants ainsi que de poursuivre une politique de développement économique. Ces orientations constituent des axes de travail. La volonté est d'y associer tous les élus. »*

> Finances. Le conseil a validé des modifications budgétaires sur le budget général. Cela concerne notamment des versements de subventions sur l'acquisition de parcelles aux Rouchoux, des travaux dans le centre-bourg de Neuvy-le-Roi et la piste La Rouletterie à Semblançay.

> Travaux de voirie. À l'unanimité, le conseil a approuvé le lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue d'attribuer un marché public pour les travaux de voirie communautaire. Prévu pour un an, le marché pourra être reconduit tacitement deux fois, pour une durée d'un an à chaque fois. Son montant global maximal s'élève à 5,35 millions d'euros HT, reconductions incluses.

> Culture. Le conseil a procédé à la modification du règlement intérieur et de la convention avec les bibliothèques du réseau communautaire. Concernant le logiciel, certaines manipulations seront désormais réservées exclusivement à l'administrateur du réseau.

> CST. Le vice-président Jean-Pierre Peninon a informé l'assemblée sur le récent comité social territorial. Différents points ont été précisés, concernant notamment le plan de continuité d'activité durant les périodes de canicule, les autorisations d'absence et la souplesse du télétravail. Compte tenu du calendrier 2027, la collectivité sera fermée les 7 et 17 mai ainsi que le 12 novembre.

> Informations diverses. Le président souhaite proposer une harmonisation des dates pour les principales manifestations qui doivent se dérouler sur le territoire.